

# **UNDT/2012/189, Jocondo**

## Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNDT a constaté que la demande était à recevoir. Objet de la demande d'évaluation de la gestion: L'octroi d'une nomination à Dakar et la réaffectation à Dakar ont été considérés comme une seule et même problème. Ainsi, le demandeur avait demandé une évaluation de la direction de la décision de le réaffecter d'Haïti à Dakar.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a fait appel de la décision de lui proposer un rendez-vous au niveau P-5 plutôt qu'au niveau D-1, et les décisions connexes ainsi que la décision d'abolir son poste D-1 à la fin de son dernier terme à durée déterminée Contrat, 24 août 2011.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## Applicants/Appellants

Jocondo

## Entité

BNUCAH

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2012/008

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

3 Déc 2012

## Duty Judge

Juge Boolell

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

## Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2(a)
- Disposition 11.2(c)

## TCNU Statut

- Article 2